

Quand on a la main sur le coeur

Date : 26 septembre 2020

Ces déclarations du député LaRem Mustapha Laabid ont été rapportées par les médias ci-dessous sur le nom duquel il suffit de cliquer pour accéder à un compte-rendu plus complet.



[Ouest-France](#) :

Mustapha Laabid reconnaît « *globalement des erreurs, peut-être même des fautes* ». Mais « *pas dans la totalité* » des sommes relevées par les enquêteurs de la police judiciaire de Rennes, à la suite d'un signalement Tracfin, en octobre 2017. Comme en première instance, **il assure ne pas avoir eu la volonté de détourner l'argent.**

NDLR - Si ça s'est passé à l'insu de son plein gré... peut-être alors que ça change tout ?...

Les 13 000 € de courses alimentaires dans des supermarchés, s'apparentant à des dépenses familiales, avec des couches, des jouets ou des desserts lactés pour enfants ? Il reconnaît « **mille et une négligences** ». S'y ajoutent près de 2 000 € de notes de restaurants, essentiellement des sorties au McDonald's proche de son domicile.

NDLR - Réfléchissons, mes frères : mille et une négligences, peut-être même commises au cours de mille et une nuits... est-ce que c'est si grave ?...

Les 600 € de vêtements, dont une tenue de fitness pour femme et une paire de jeans pour enfant ?

Il réfute tout achat personnel, mais déclare avoir accompagné, à La Halle aux vêtements, un ancien joueur du Stade Rennais. Celui-ci avait fait l'objet d'une reconduite à la frontière quelques années auparavant, objecte la juge. Et la liste fournie et détaillée des dépenses se poursuit : box internet, ligne téléphonique, machine à laver... Un supplément de frais d'hôtel, pour un voyage en famille au Maroc ? « **Une grosse connerie** (sic) », avoue l'élu »

NDLR - Bravo !... Parce qu'il faut être très fort ou alors très chanceux pour n'avoir commis qu'une seule grosse connerie quand on avoue mille et une négligences.

« **Si j'avais pris un comptable, je ne serai pas là devant vous** », se défend-il, s'excusant encore d'un « *manque de rigueur* ».

NDLR - Je me demande comment il peut se faire que la trésorière de l'association, qui n'est autre que sa compagne, ne se soit rendu compte de rien pendant une bonne dizaine d'années.

20 Minutes :

Point par point, la cour a réexaminé chacune des dépenses reprochées à Mustapha Laabid. « *Je reconnais globalement des erreurs, peut-être même des faits, mais pas dans la totalité de cette longue litanie de ce qui m'est reproché* », a déclaré à la barre Mustapha Laabid. « **Les enquêteurs n'ont peut-être pas été au bout de leur job qui était de chercher la vérité** », a argué l'élu sans parvenir à prouver que les opérations présumées frauduleuses profitaient, comme il l'affirme, aux jeunes en lien avec l'activité de l'association qui animait aussi une équipe de foot.

NDLR - C'est vrai que si les faits datant de plus de 3 ans n'avaient pas été prescrits, les enquêteurs auraient aisément et judicieusement pu enquêter sur une bonne dizaine d'années.

France Bleu Armorique :

" *Je suis globalement responsable mais pas à la hauteur de ce qu'a retenu le tribunal.* " Dès le début de l'audience, Mustapha Laabid décide de changer de ton et de reconnaître cette fois en partie ce que la justice lui reproche : des courses et des restaurants pour plus de 15 000 euros payées avec la carte bancaire de l'association qui servira aussi à régler des nuitées d'hôtel à Paris et à Marrakech, une box internet et deux lignes téléphoniques pour ses domiciles ou encore des courses de bricolage et des vêtements dont certains pour enfants. Mustapha Laabid assure que certaines de ces dépenses étaient liées véritablement à l'association. Pour les autres, il reconnaît des erreurs, des négligences, **des fautes mais jamais intentionnelles.**

NDLR - Ça, c'est très important parce que ma mère, et même ma grand-mère - qui n'étaient pas n'importe qui - m'ont toujours dit que c'est l'intention qui compte.

[France 3 Bretagne :](#)

"Je fais mon mea culpa, j'ai géré de façon hasardeuse. Oui j'ai commis des erreurs. Mais que voulez-vous que je vous dise" a répété Mustapha Laabid à plusieurs reprises, alors que ses dépenses ont été passées au crible. La présidente lui a notamment rappelé : "Vous avez demandé l'appel, vous avez quand même eu le temps d'y penser. Nous allons vous poser les mêmes questions pour chaque dépense."

À propos d'un voyage à Marrakech, d'une valeur de 3 900 euros, dont l'hôtel a été payé avec la carte de l'association, Mustapha Laabid a répondu : « *Nous étions perdus, cela nous coûtait un supplément de 1000 euros pour la formule all inclusive, qui nous permettait de nourrir mes enfants dont des triplés, immédiatement à notre arrivée sur place. Ma carte a été refusée et celle de ma femme aussi, alors j'ai payé avec la carte de l'association, **j'étais content, heureux à l'instant T, que l'on puisse donner à manger à mes enfants.** Donc, j'ai commis cette faute de façon intentionnelle ».* La juge lui a fait remarquer qu'aucune trace de refus bancaire n'a été trouvée sur son compte personnel.

NDLR - Trêve de plaisanterie, je vous le demande à vous personnellement : en votre âme et conscience, auriez-vous laissé vos enfants mourir de faim au Maroc ?... (et surtout des triplés)

[Le Télégramme :](#)

*« Je n'ai pas pensé à faire témoigner les jeunes qui participaient aux soirées que j'organisais ». Les listes de courses avec couches, jouets, déguisements et autres produits hygiéniques ? « **J'ai pu donner la carte bleue à des bénévoles ou faire des courses pour des gens dans le besoin. Je ne sais plus** ».*

NDLR - Une chance encore que les jeunes, qui ont semble-t-il disparu dans la nature avec les déguisements, n'aient pas emporté la carte bleue avec eux. Et puis, que ne ferait-on pas pour des gens dans le besoin, avant de perdre le contact... tant il y en a ?...

C'est précisément l'inéligibilité qu'aimerait éviter Mustapha Laabid. « **Elle est plus que vexatoire et voudrait dire que j'ai trahi les gens qui m'ont fait confiance** ».

En ce qui me concerne, je ré-interviendrai à ce sujet prochainement (c'est promis).

En tous cas, je vous donne rendez-vous le 5 novembre à l'issue du délibéré.

Et en attendant, si vous souhaitez en savoir plus : [c'est par ici.](#) (clic)